

part. Il y a quelques années, Borel a proposé (*Bullet. de therap.*, 1860, t. LVIII) un *sirop de lactucarium et de codéine* sur lequel l'expérimentation clinique n'a pas, que je sache, encore prononcé; cette formule est rationnelle et mériterait d'être étudiée. Mais, si le fait pratique de l'utilité du lactucarium comme somnifère est suffisamment démontré quand il est associé à d'autres médicaments, ceux-ci étant à doses assez minimales pour que le résultat ne puisse leur être entièrement rapporté, il y a intérêt à savoir ce que peut le lactucarium réduit à ses propres forces et employé isolément.

En 1840, Trousseau a fait, à l'hôpital Necker, des essais cliniques avec le lactucarium d'Aubergier, et a constaté du calme à la dose de 2 à 4 gram.; aussi l'éloge qu'il fait de ce médicament somnifère n'est-il pas enthousiaste. Seize ans plus tard, Marotte reprenait, à Sainte-Marguerite, les expériences de Trousseau et celles de Martin-Solon, et il tirait de seize observations cette conclusion, que l'extrait hydro-alcoolique était un médicament peu actif, qu'il fallait donner à des doses de 20 à 40 centigr. pour en obtenir quelque chose, « et que ce médicament devait être réservé pour la médecine des enfants, des femmes et des individus particulièrement impressionnables. » (*Bullet. de therap.*, t. LI, p. 412.) Qu'en conclure, si ce n'est que le lactucarium est moins actif, qu'on ne le pense habituellement, qu'il faut en pousser les doses assez loin pour obtenir un effet thérapeutique? Mais, de là à récuser en doute son action somnifère, il y a très-loin.

Je signalerai une dysurie particulière qui me paraît se développer à la suite de l'usage du lactucarium, et que je n'ai constatée jusqu'ici que chez les femmes; elle est d'ailleurs sans gravité et cède aux moyens les plus simples.

IV. *Lactucin*. — Le lactucin, ou principe amer du lactucarium, extrait de ce suc par l'alcool, a été considéré comme doué de propriétés somnifères très-actives, qu'il conviendrait d'examiner de plus près⁽¹⁾.

§ III. — Somnifères chloraliques

Je placerai dans ce groupe : 1° le chloroforme; 2° l'hydrate de chloral; 3° le chloral sulfuré; 4° le croton-chloral, dont l'action sur le cerveau est très-analogue.

⁽¹⁾ 288. Mouchon (de Lyon) a proposé un *sirop de lactucin* contenant 1 centigr. de lactucin par cuillerée à bouche, et des *granules de lactucin* à 3 milligr. Suivant lui, 2 granules correspondraient à 5 centigr. de lactucarium.

I. *Chloroforme*. — Le médecin belge Uytterhoven avait signalé les propriétés somnifères du chloroforme. Je les ai indiquées après lui, en 1854, dans une note insérée dans le *Bulletin de thérapeutique* (1856, t. LVI, p. 401), et, depuis cette époque, je n'ai cessé de me servir de ce moyen et avec les meilleurs résultats. Quand Uytterhoven annonça que de petites doses de chloroforme provoquaient d'une manière certaine et inoffensive le retour du sommeil, le nouvel anesthésique était dans cette phase de faveur et d'enthousiasme que traversent tous les médicaments nouveaux, et qui rend un peu suspectes les promesses faites en leur nom. Je partageais moi-même cette défiance, je l'avoue; mais l'expérience ne tarda pas à me montrer que l'assertion du docteur Uytterhoven avait un fondement très-sérieux, et que le chloroforme devait réellement être mis au rang des hypnotiques les plus efficaces et les plus certains. Le premier cas dans lequel je pus constater ses propriétés somnifères me frappa vivement: l'opium et la morphine surexcitaient prodigieusement mon malade, et le lactucarium, comme les bains prolongés, avaient été impuissants pour combattre son insomnie, qui datait de huit jours et avait amené un éréthisme nerveux des plus pénibles; la première dose de chloroforme procura quelques heures de sommeil, et, au bout de peu de jours, cette fonction si importante avait recouvré son intégrité; le malade n'hésita pas plus que moi à faire au chloroforme les honneurs de ce résultat. Au reste, dans des essais ultérieurs, j'ai pu, en suspendant le chloroforme, m'assurer de la réalité de cet effet⁽¹⁾.

II. *Chloral*. — Je rapprocherai du chloroforme, employé comme hypnotique, le chloral ou, mieux, l'*hydrate de chloral*⁽²⁾, médi-

⁽¹⁾ 289. La méthode de Uytterhoven consista à donner de 5 à 10 gouttes de *chloroforme* dans une potion mucilagineuse.

J'ai adopté la formule de Debout, qui associe le chloroforme à la glycérine, mais en doublant les doses de chloroforme :

℥ Chloroforme.....	4 gram.
Glycérine pure.....	100 —

Chaque gramme de ce mélange contient 2 gouttes de chloroforme. On en donne 1 à 2 cuillerées à café, soit 5 à 10 gram. dans un verre d'eau.

⁽²⁾ 290. L'*hydrate de chloral* se donne à des doses qui varient de 50 centigr. à 5 gram. (par doses successives). Comme il est très-soluble dans l'eau, on peut l'administrer en potion ou en lavement. On recommande, sous cette dernière forme, de ne pas dépasser la dose de 1 à 3 gram.

Le *sirop d'hydrate de chloral de Follet* est additionné d'essence de

cament employé depuis six ou sept ans, et qui a doté la médication hypnotique d'une ressource un peu surfaite sans doute, mais très-réellement utile. On le considère comme spécialement indiqué dans les insomnies dérivant d'une vive excitation cérébrale, avec délire, fièvre, etc. Gubler lui reconnaît une électivité spéciale dans le delirium alcoolique.

Le chloral, à petites doses, a-t-il sur le cerveau une action qui lui appartienne en propre, ou bien ses effets somnifères dérivent-ils de la transformation qu'il subit au contact du sérum alcalin et qui le change en chloroforme et en formiate de soude, lequel, suivant Rabuteau, se changerait définitivement en bicarbonate de soude? Mais cette théorie de O. Liebreich, qui attribuait l'action du chloral au chloroforme qui se produit, est contredite par ce fait que le sang des animaux soumis à de fortes doses de chloral ne trahit aucune odeur de chloroforme.

Gubler a pensé que le chloral, à doses un peu élevées, était contre-indiqué chez les sujets dont le cœur fonctionnait mal; mais, à doses hypnotiques, je ne crois pas qu'aucun inconvénient puisse lui être imputé. Il peut amener du sommeil là où les autres hypnotiques échouent. Je connais un homme de lettres, l'un de nos meilleurs poètes, qui, en proie à une cruelle insomnie datant de plusieurs années, a constaté successivement l'inefficacité des autres somnifères et doit, depuis longtemps, au chloral un soulagement manifeste.

A. Voisin, qui a expérimenté, en 1870, l'hydrate de chloral à la Salpêtrière, à titre de somnifère, a constaté que ce médicament peut, à la dose de 2 à 3 gram., amener, avec le sommeil, une remarquable sédation chez des déments ou des épileptiques agités ou hallucinés. Il agit une demi-heure ou une heure après son administration; mais quelquefois il survient, au bout de quelques jours, une intolérance plutôt gustative que stomacale et qui force

menthe pour masquer la saveur du chloral. Il est préparé de façon à ce que chaque cuillerée à bouche contienne 50 centigr. de chloral.

L'hydrate de chloral peut aussi être donné en perles ou capsules.

On a porté les doses d'hydrate de chloral jusqu'à 8 gram. par jour, mais cette dose est excessive. Une potion somnifère au chloral peut être ainsi formulée :

Hydrate de chloral.....	1 ou 2 gram.
Sirop de lactucarium.....	20 gram.
Eau de laitue.....	120 —

à prendre en quatre fois.

L'hydrate de chloral est quelquefois mal supporté par les gastralgiques, auxquels il donne des douleurs d'estomac.

à interrompre le médicament ou du moins en diminuer les doses. (A. Voisin, *Contrib. à l'étude thérap. du chloral.*, in *Bull. de thérap.*, 1870.)

Hughes Bennett a préconisé particulièrement le chloral pour combattre l'insomnie des phthisiques. Dans vingt et un cas où il l'a employé, il n'a constaté de céphalalgie qu'une fois, et dans tous les cas, sauf un, la langue est restée nette; il n'y a eu ni épigastrie, ni nausées, ni anorexie, ni constipation. La dose élective, pour l'effet somnifère, lui paraît être 1 gr. 20 à 1 gr. 80. Au delà, il a constaté de l'agitation.

III. *Chloral sulfuré.* — Le *sulphydrate de chloral*, ou *chloral sulfuré* ⁽¹⁾, paraît aussi jouir, suivant Byasson, de propriétés hypnotiques. Les doses chez l'homme ne sont pas encore bien fixées; il produit le sommeil et abaisse en même temps la chaleur organique.

IV. *Croton-chloral.* — Le croton-chloral est venu, dans ces derniers temps, accroître le nombre des hypnotiques; mais il a l'inconvénient d'avoir un goût encore plus désagréable que celui du chloral. Il a sur le chloral l'avantage, opportun dans quelques cas, de ne pas affaiblir le cœur, et c'est une raison pour le préférer à ce dernier médicament dans les cas de *cœur mou*, d'asthénie, de tendance syncopale ⁽²⁾.

§ 4. — Somnifères bromiques

On comprend sous cette désignation les bromures alcalins, le monobromure de camphre, le bromal.

I. *Bromures alcalins.* — Les bromures de potassium, de sodium, d'ammonium et de calcium, peuvent être employés comme somnifères.

⁽¹⁾ 291. Le *sulphydrate de chloral* ($C^2HCl^3O^2, 2HS$) est de l'hydrate de chloral, dans lequel les 2 équivalents d'eau ont été remplacés par 2 équivalents d'acide sulfhydrique. La posologie n'est pas encore bien fixée. On sait, toutefois, par les expériences de Byasson, qu'une dose de 50 à 60 centigr. n'est pas toxique pour un cobaye, d'où l'on peut conclure que ses doses sont vraisemblablement celles du chloral hydraté.

⁽²⁾ 292. Le *croton-chloral* est peu soluble dans l'eau; il faut 315 parties d'eau pour le dissoudre. Il s'emploie en pilules, à cause de son goût encore plus désagréable que celui du chloral. On en fait des pilules de 10 centigr. et on en donne de 5 à 10.